

Séance plénière du 24 mars 2017

## Sept nouveaux dispositifs en faveur de la culture et de la mémoire voient le jour dans le Grand Est

**Le Conseil régional du Grand Est, réuni en séance plénière sous la présidence de Philippe Richert, a approuvé sept nouveaux dispositifs régionaux d'intervention dans les domaines de la culture et de la mémoire, ce vendredi 24 mars 2017, à la Maison de la Région, à Metz. Ces dispositifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.**

Les nouveaux dispositifs, élaborés en concertation avec les représentants des acteurs culturels et des artistes réunis au sein des collèges du Conseil consultatif de la culture, visent à encourager toutes les formes de création et d'innovation dans la diversité des formes artistiques. Les projets de création en faveur de la mémoire des conflits qui ont marqué le Grand Est aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles sont eux aussi fortement encouragés et soutenus.

Les nouveaux dispositifs culturels sont les suivants :

- aide aux projets de création et de reprise de spectacle vivant,
- aide à la recherche et à la création en matière d'arts visuels,
- conventionnement triennal des équipes artistiques du spectacle vivant<sup>1</sup>,
- aide triennale au développement des équipes du spectacle vivant,
- soutien aux compagnies participant au festival Off d'Avignon à la Caserne des Pompiers,
- soutien aux compagnies participant au festival Off d'Avignon pour jouer dans un lieu hors Caserne des Pompiers,
- soutien aux projets culturels, commémoratifs et événementiels relatifs à la mémoire des conflits.

Ces dispositifs ont été construits pour aider les compagnies, les ensembles musicaux et les acteurs culturels à mener un parcours cohérent, en les accompagnant dans leur développement économique, artistique ou à devoir de mémoire.

La Région fait le choix de s'adresser directement aux équipes artistiques dans tous les champs de la culture (arts visuels, spectacle vivant, musique...). Il s'agit de permettre aux artistes et créateurs de la Région de vivre et rayonner au-delà de leur territoire.

Les projets soutenus dans ce cadre par la Région seront le résultat d'une sélection qui s'appuiera sur des comités d'experts indépendants.

La Région souhaite également favoriser les initiatives qui concourent au devoir de mémoire envers les conflits qui ont tragiquement marqué le territoire lors des deux siècles passés.

CONTACT PRESSE

**Gaëlle Tortil-Textier**

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

Service presse

03 87 61 68 51

[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)

[gaelle.tortil-textier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-textier@grandest.fr)

<sup>1</sup> L'aide triennale des équipes artistiques du spectacle vivant accompagne les équipes dont le rayonnement, la régularité professionnelle et les capacités de recherche sont avérés, via un conventionnement des équipes artistiques d'une durée de trois ans.